

SPR

Service des Personnes Retraitées

Pour ne plus être seul(e)



Aide à domicile
Port de repas
Transport
Télé-assistance
Aide sociale
Instruction dossier pour entrée en EHPAD
CESU financés à 50 % par le CCAS



Le port du repas



- Un déjeuner peut vous être livré du lundi au vendredi pour 6,90 € et/ou un complément pour le dîner pour 1,50 €.
- La commande du repas se fait auprès du Service des Personnes Retraitées 48 h à l'avance. Le repas est élaboré par la cuisine centrale.

Les titres de transport

Pour les personnes non imposables et âgées de 65 ans et +.

► Le Passe Navigo Améthyste

Il permet aux personnes âgées, anciens combattants et personnes handicapées de voyager sur les zones 1 à 5.

25 € pour les zones 3 à 5.
120 € pour les zones 1 à 5.

Pour les anciens combattants :

1 seul forfait de 25 €
pour les zones 1 à 5.

- **Chèque taxi** Il permet de se déplacer gratuitement en taxi dans la limite du montant d'un carnet de 50 chèques de 5 €.



L'aide à domicile Agrément n° 260 202 874



Pour bénéficier de l'aide à domicile, vous devez contacter le Service des Personnes Retraitées afin qu'un visiteur de secteur se rende à votre domicile pour évaluer vos besoins et constituer un dossier de prise en charge auprès de votre caisse de retraite principale.

L'aide à domicile assure les missions suivantes :

- ◆ **Entretien du cadre de vie.**
- ◆ **Entretien du linge.**
- ◆ **Courses.**
- ◆ **Préparation des repas.**
- ◆ **Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne** qui ne font pas l'objet d'une prescription médicale (toilette, habillage, aide à la prise des repas).

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur.

1 heure d'aide à domicile sera facturée selon le tarif en vigueur.

La télé-assistance

- ◆ De jour comme de nuit, la télé-assistance est un bon moyen d'être rassuré.
- ◆ Au moindre incident, ce service offre la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais.
- ◆ Le dossier de demande est à compléter au Service des Personnes Retraitées.



La Citadine



- 5 véhicules gratuits mis à la disposition des Aînés pour tout déplacement dans la commune dont 1 véhicule adapté au transport des personnes en situation de handicap (PMR).
- **Prendre rendez-vous auprès du Service des Personnes Retraitées 48 h à l'avance.**
- Les véhicules sont en circuit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 9 h à 12 h (pour le marché).

Nos engagements éthiques

Le service adhère aux principes de la « Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante ».

Il s'engage tout au long des prestations à :

- Respecter la personne et ses droits fondamentaux.
- Respecter ses biens.
- Respecter sa culture, son choix de vie.
- Respecter la confidentialité des informations reçues.

SERVICE DES PERSONNES RETRAITÉES

19, promenade des Prés - 91150 ETAMPES

Tél. : 01 64 94 55 72

www.etampes.fr

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

**Fermeture au public le jeudi après-midi
mais accueil téléphonique.**